



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue le **mardi 4 mars 2025 à 19 h** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur Eric Dupont, maire
Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Monsieur Gilles Marchand, conseiller siège no 4
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Eric Dupont.

Sont également présentes :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.
Madame Myriam Landry, adjointe administrative.

Est absent :

Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025
4. **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 6.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
 - 6.2 Achat de banque d'heures - Infoteck
 - 6.3 Formation - élections
 - 6.4 Adoption du règlement de la tarification des services municipaux
 - 6.5 Intention de participation au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la FQM
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
 - 7.1 Rapport annuel d'activités municipales pour le Service de sécurité incendie
8. **RÉSEAU ROUTIER**
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
 - 9.2 Soutien Zip les deux rives
10. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 10.1 Achats d'articles pour nouveaux arrivants
 - 10.2 Adoption du budget 2025 - Office Municipal d'Habitation
11. **URBANISME ET BÂTIMENT**



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

- 11.1 Nombre de permis en février 2025
- 11.2 Nomination au comité consultatif d'urbanisme
- 11.3 Nomination conciliateur-arbitre
- 11.4 Demande pour l'aliénation d'un lot- 6 132 042
- 11.5 Demande d'autorisation - Les Jardins Marie-Victorin Inc.
- 11.6 Achat d'un ordinateur pour l'inspecteur municipal et bâtiment

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Renouvellement du programme d'entretien préventif Aubin Pélissier Inc. - Aréna
- 12.2 Embauche d'un préposé à l'aréna Jakob Fortin-Boucher
- 12.3 Quote-part Réseau Biblio 2025
- 12.4 Embauche d'une coordonnatrice au camp de jour
- 12.5 Embauche de monitrices au camp de jour 2025
- 12.6 Renouvellement d'adhésion - Route des Navigateurs

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures par monsieur Eric Dupont, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous.

33-03-2025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel et en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. PROCÈS-VERBAL

34-03-2025

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 07.

6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

37-03-2025

6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond
APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 162 292,62 \$ (Salaires: 34 320,78 \$); (Fournisseurs: 127 971,84 \$), tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

38-03-2025

6.2. Achat de banque d'heures - Infoteck

ATTENDU que le réseau informatique de la mairie est complexe et nécessite de plus en plus l'intervention d'un technicien;

ATTENDU que la société Infoteck a soumis une offre de services pour une banque de 20 heures au coût de 1 679,95 \$ plus taxes (87,40 \$ /h);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin
APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services d'Infoteck (affaires) pour 20 heures de support informatique, au montant de 1 679,95 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire no 02 130 00 414 (administration et informatique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

39-03-2025

6.3. Formation - élections



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que la tenue d'une élection municipale nécessite une formation adéquate pour assurer son bon déroulement;

ATTENDU QUE Martine Lafond et Annie Lebel désirent participer à une formation sur l'organisation d'une élection municipale qui est offerte gratuitement par Élections Québec;

ATTENDU QUE cette formation se tiendra à l'Auberge Godefroy de Bécancour les 27 et 28 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la participation de Martine Lafond et Annie Lebel à cette formation;

QUE le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement et de repas encourus dans le cadre de cette formation, conformément aux politiques en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

40-03-2025

6.4. Adoption du règlement de la tarification des services municipaux

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est régie par les dispositions du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) et de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU que les dispositions des articles 244 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) permettent aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité;

ATTENDU que les dispositions de l'article 962.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) permettent à toute municipalité de prescrire, par règlement, le montant des frais d'administration pour tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la municipalité lorsque le paiement est refusé par le tiré;

ATTENDU que la municipalité juge approprié de réviser les tarifs imposables pour les biens et services qu'elle rend disponibles et de regrouper toutes les dispositions dans un seul et unique règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Yvon Potvin pour un « Règlement sur la tarification des services municipaux » à la séance ordinaire du 3 décembre 2024 et présente le projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

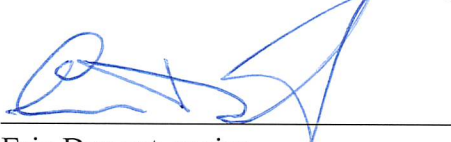
QUE le règlement no 2025-01 soit adopté et qu’il soit ordonné et statué comme suit :

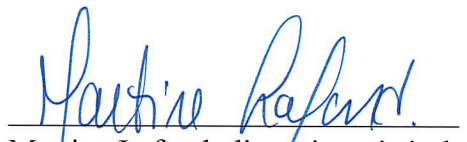
ARTICLE 1 – Tarification

La tarification des biens et services offerts par la municipalité est établie selon l’annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Eric Dupont, maire


Martine Lafond, directrice générale
et greffière-trésorière

ANNEXE A

GRILLE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Aqueduc	Tarifs
Nouveau branchement ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Ouverture ou fermeture de boîte de service sur les heures d’ouverture de la mairie	Gratuit
Ouverture ou fermeture de boîte de service en dehors des heures d’ouverture de la mairie	100 \$
Achat d’un compteur d’eau Note : les compteurs d’eau sont fournis et installés gratuitement par la municipalité lors de la construction d’un bâtiment neuf (maison ou commerce).	Coûts réels
Analyses d’eau potable	Coûts réels
Vente d’eau potable (autres municipalités)	6 \$ / 1000 litres
Égout (sanitaire et pluvial)	Tarifs
Nouveau branchement ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Nettoyage du réseau suite à un déversement	Coûts réels des travaux
Ajout ou relocalisation d’un puisard	Coûts réels des travaux
Couvercle de regard ou puisard	Coûts réels
Voirie	Tarifs
Bordure de béton : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux
Trottoirs : coupe, installation, réfection	Coûts réels des travaux



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Pavage : réfection, montée, ajout, etc.	Coûts réels des travaux
Lignage ou balai mécanique	Coûts réels des travaux
Luminaire : ajout ou relocalisation	Coûts réels des travaux
Nettoyage, aménagement, installation ou relocalisation d'un ponceau privé	Coûts réels des travaux
Corriger l'état de malpropreté de la chaussée, lorsque sur celle-ci ont été répandus boue, pierre, sable ou divers matériaux granulaires en provenance de l'immeuble du propriétaire, du locataire ou de l'occupant.	Coûts réels des travaux
Main-d'œuvre de l'inspecteur municipal ou de l'inspecteur adjoint (incluant camionnette des travaux publics et outils)	80 \$ / heure
Urbanisme et bâtiment	Tarifs
Permis de construction ou rénovation	15 \$
Certificat d'autorisation d'installation septique	15 \$
Dérogação mineure	150 \$
Conciliateur-arbitre en matière de fossé, découvert et clôture mitoyenne	Tarifs
Ouverture de dossier et 10 premières heures de travail (incluant avis de convocation aux gens en mésentente, visites, discussions, actions de conciliation, rédaction d'un rapport d'inspection, ordonnance et entente)	500.00 \$
Pour le travail de la personne désignée (heures au-delà des 10 premières heures incluses dans le 500 \$ de frais d'ouverture de dossier)	50.00 \$ / heure
Déboursés divers (agronome, avocat, arpenteur, ingénieur, transmission de documents, etc.)	Coûts réels
Frais de déplacement	Voir règlement sur les frais de déplacement (MRC)
Transcription et reproduction de documents	Tarifs
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation	Selon le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Copie d'un compte de taxes municipales	
Copie d'un règlement municipal	
Copie d'un rapport financier	
Attestation d'un rapport d'événement ou d'accident	
Copie de tout autre document en vertu de la loi sur l'accès à l'information ou autre	



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Journal Le petit Romain	Tarifs
Copie d'un numéro du journal	Gratuit
Abonnement au journal pour les gens de l'extérieur de Saint-Pierre-les-Becquets	Gratuit
Frais de poste pour expédition du journal aux gens de l'extérieur de Saint-Pierre-les-Becquets	3 \$ par numéro
Photocopies	Tarifs
En noir, pour les organismes de Saint-Pierre-les-Becquets	0.10 \$ la copie
En noir, pour les particuliers	0.50 \$ / la copie
En couleur, pour les organismes OBNL de Saint-Pierre-les-Becquets	Gratuit
En couleur, pour les particuliers	1 \$ / la copie
Télécopie	1 \$ / feuille
Procès-verbaux	Tarifs
Frais de poste pour expédition des procès-verbaux	Coûts réels
Bacs roulants	Tarifs
Bac à recyclage	Coût réel
Bac à ordures	Coût réel
Chèque ou ordre de paiement refusé	Tarifs
Chèque (N.S.F.) ou ordre paiement refusé	20 \$/refus
Frais de recouvrement	Tarifs
Premier avis	Gratuit
Deuxième avis	15 \$ / envoi recommandé
Objets promotionnels	Tarifs
Épinglette	5 \$
Camp de jour (8 semaines)	Tarifs
Le service est offert sur une période de 8 semaines, à l'exception des jours fériés, du lundi au vendredi de 7 h30 à 17 h 30.	1 enfant : 275 \$ 2 ^e enfant 250 \$ Non-résident : 100 \$ supplémentaire / enfant
Bibliothèque	Tarifs
Abonnement résident / non-résident	Résident : gratuit Non-résident : 20\$ / 2 ans Non-résident (famille) 30 \$ / 2 ans Bénévole : gratuit



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Perte d'un volume ou périodique	Prix de remplacement
Reliure endommagée	Prix de remplacement
Perte d'un jeu, DVD ou autres	Prix de remplacement
Piscine	Tarifs
Cours d'une durée de 50 minutes (9 – 10 semaines)	Résident : 100 \$ Non-résident : 125 \$
Bain libre et longueur	4 \$ résident 6 \$ non-résident
Carte familiale (2 adultes – 2 enfants)	12 \$ résident 17 \$ non-résident
Aréna	Tarifs
Hockey mineur de Bécancour	49,50 \$ plus taxes/h
École secondaire les Seigneuries	50 \$ plus taxes /h
Activités de glace destinées à une clientèle adulte	153 \$ plus taxes / h
Activités de glace destinées à une clientèle de 18 ans et moins	106 \$ plus taxes /h
Hockey ligue Associés	153 \$ plus taxes /h
RSEQ	80 \$ / h plus taxes
Hockey récréatif	140 \$ taxes incluses 1 ^{er} enfant 70 \$ taxes incluses 2 ^e enfant
Entraîneur privé	80 \$ taxes incluses
Location de salle Jean-Marcel Vézina	92 \$ plus taxes
Patinage libre	Gratuit
Hockey libre 13 ans et plus	4 \$
Hockey libre 12 ans et moins	2 \$
Tarifs publicitaires 1 saison	200 \$ plus taxes
Tarifs publicitaires 3 saisons	450 \$ plus taxes
Remboursement des frais de non-résidence	
La personne inscrite doit résider sur le territoire de Saint-Pierre-les-Becquets au moment de l'inscription.	
1- Les frais réclamés doivent être liés à une activité sportive offerte par une autre Municipalité qui n'est pas offerte à Saint-Pierre-les-Becquets.	
2- Les frais d'inscription doivent être payés en totalité par le parent ou le	



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

tuteur légal de l'enfant. Aucun remboursement ne doit avoir été accordé à la suite d'un abandon ou d'une annulation de l'inscription. La Municipalité se réserve le droit d'exiger au demandeur ou à la municipalité ayant offert le cours, une attestation à l'effet qu'il a été suivi.	
3- Le demandeur doit présenter la facture originale, la preuve de paiement, une preuve de résidence avant le 1 ^{er} novembre de l'année en cours et compléter et signer le formulaire de remboursement.	
4- La Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets rembourse 50 % des frais de non-résidents, jusqu'à un maximum de 350 \$ par personne âgée de 18 ans et moins, par inscription.	
Salle d'entraînement	Tarifs
Abonnement 1 mois	30 \$ résident, étudiant 50 \$ non-résident
Abonnement 3 mois	80 \$ résident, étudiant 135 \$ non-résident
Abonnement 6 mois	140 \$ résident, étudiant 240 \$ non- résident
Abonnement 1 an	255 \$ résident, étudiant 305 \$ non-résident
Puce	5 \$ à vie

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE LE 4 MARS 2025.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

41-03-2025

6.5. Intention de participation au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la FQM

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la «FQM») a lancé « ÉcoÉnergie 360» (ci-après « ÉcoÉnergie 360 »), soit une initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que dans le cadre du programme d'ÉcoÉnergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets désire bénéficier du programme ÉcoÉnergie 360;

ATTENDU que pour évaluer l'admissibilité des travaux au programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets doivent être colligés et utilisés par la FQM, ÉcoÉnergie 360 ou tout autre intervenant ou partenaire au programme;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets:

- déclare sa volonté de participer au programme d'ÉcoÉnergie 360;
- autorise la prise d'informations, d'inventaires ou analyses pouvant être effectuées par la FQM, ÉcoÉnergie 360, et tout autre intervenant ou partenaire au programme, afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM ou ÉcoÉnergie 360 pour l'exécution de travaux selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets confirme son intention de participer au programme ÉcoÉnergie 360 ;

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets autorise la directrice générale à :

- collaborer avec FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, à la prise d'informations, d'inventaires ou analyses afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets;
- transmettre à FQM, ÉcoÉnergie 360 et tout autre intervenant ou partenaire au programme, tous documents, données, renseignements ou autorisations d'accès en lien avec les actifs municipaux ou les sources de consommation d'énergie;
- effectuer toutes démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

42-03-2025

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

7.1. Rapport annuel d'activités municipales pour le Service de sécurité incendie

ATTENDU que le rapport annuel des activités municipales est déposé chaque année, tel que requis par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU que la MRC se chargera de faire la compilation de l'ensemble des rapports et de les transmettre au ministère de la Sécurité Publique dans les délais prescrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le rapport annuel d'activités municipales tel que déposé;

QUE la directrice générale doit faire parvenir ce rapport au Service incendie SSIRMRCB avant le 7 mars 2025 pour compilation et suivi auprès du ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RÉSEAU ROUTIER

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels de suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.

9.2. Soutien Zip les deux rives

ATTENDU que le réseau des Comités ZIP du Québec, en collaboration avec Stratégies Saint-Laurent, joue un rôle essentiel dans la protection, la restauration et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent depuis plus de 30 ans;

ATTENDU que ces organismes contribuent activement à la préservation de la biodiversité, à la gestion des écosystèmes et à l'éducation environnementale, en mobilisant les communautés locales et en réalisant des projets concrets sur le terrain;

ATTENDU que le financement accordé par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) au Programme ZIP, dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent (PASL), est crucial pour la poursuite des activités du réseau des Comités ZIP;

44-03-2025



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que tout indique que le Programme ZIP pourrait ne pas être reconduit lors du renouvellement du PASL en 2026, ce qui mettrait en péril le seul réseau d'organismes environnementaux travaillant sur l'ensemble du Saint-Laurent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE :

1. La municipalité exprime officiellement son appui au réseau des Comités ZIP du Québec et à Stratégies Saint-Laurent dans leurs démarches visant à maintenir le soutien financier du Programme ZIP par ECCC;
2. Une lettre d'appui soit transmise à Environnement et Changement climatique Canada afin de réitérer l'importance de ce financement pour la protection du fleuve Saint-Laurent et de ses écosystèmes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

45-03-2025

10.1. Achats d'articles pour nouveaux arrivants

ATTENDU que la municipalité souhaite favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants dans la communauté;

ATTENDU que l'achat de produits locaux permet de soutenir les entreprises et producteurs de la Municipalité;

ATTENDU que la municipalité désire offrir aux nouveaux arrivants un accueil chaleureux en leur remettant un panier de bienvenue composé de produits locaux et d'accès à certains services municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité procède à l'achat de produits locaux auprès de La Tomaterie, Bleuets et Cie, Paniers P&P ainsi que La Crèmerie Entre Fleuve et Brebis pour offrir aux nouveaux arrivants;

QUE chaque nouveau résident recevra également une carte de bain libre ainsi qu'un mois d'abonnement à la salle d'entraînement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

46-03-2025

10.2. Adoption du budget 2025 - Office Municipal d'Habitation



N° de résolution
ou annotation

48-03-2025

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que l'OMH Au Cœur du Québec a déposé son budget 2025 en date du 28 novembre 2024;

ATTENDU que le budget présente un déficit de 3 403 \$ pour Saint-Pierre-les-Becquets;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le budget au montant de 34 028 \$ pour l'année 2025;

QUE le conseil autorise le versement de 3 403 \$ pour l'année 2025;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire n° 02 522 00 960 (Déficit office municipal d'habitation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. URBANISME ET BÂTIMENT

11.1. Nombre de permis en février 2025

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a délivré 5 permis en février 2025 pour un montant total de 40 000 \$.

11.2. Nomination au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé de cinq (5) membres, dont deux (2) membres du conseil municipal et trois (3) citoyens résidents de la municipalité, conformément au règlement en vigueur;

ATTENDU que les membres du CCU sont nommés par résolution du conseil municipal;

ATTENDU que la municipalité a reçu trois (3) candidatures pour combler un poste de citoyen au sein du comité;

ATTENDU que le conseil municipal a analysé les candidatures reçues et a retenu celle de M. François Pépin pour siéger à titre de membre citoyen;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à la nomination de M. François Pépin à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat conforme aux dispositions du règlement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



49-03-2025
N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

11.3. Nomination conciliateur-arbitre

ATTENDU que l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales prévoit la possibilité pour une municipalité de désigner une personne aux fins de traiter certaines mésententes;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets souhaite procéder à la nomination d'une personne désignée pour l'application de cet article;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets entend élargir la compétence de la personne désignée à l'ensemble des propriétaires de son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets souhaite établir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal nomme M. Antoine Tardif à titre de personne désignée, avec tous les pouvoirs prévus aux articles 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, selon les mandats octroyés par la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets;

QUE les frais admissibles pouvant, au surplus, être exigés par la personne désignée et facturés aux personnes en cause, soient constitués des coûts réels nécessaires, conformément au règlement de tarification des services municipaux en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

50-03-2025

11.4. Demande pour l'aliénation d'un lot- 6 132 042

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU que le demandeur s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser Denis Normandin à morceler et aliéner une partie du 6 132 042, soit une superficie de 2 911 mètres carrés en faveur de Daniel Lemay;

ATTENDU qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour la transaction;

ATTENDU que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole

ATTENDU qu'une autorisation à la présente demande n'aurait pas pour effet d'affecter les activités agricoles ni le potentiel agricole des lots voisins et du lot visé;

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand
APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil appuie la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit;

QUE le conseil autorise Urbinspec Inc. à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

51-03-2025

11.5. Demande d'autorisation - Les Jardins Marie-Victorin Inc.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU que le demandeur s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser Les Jardins Marie-Victorin à utiliser une partie du lot 6 132 282, soit une superficie de 2 000 mètres carrés pour des fins autre qu'agricole;

ATTENDU qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour la transaction;

ATTENDU que la présente demande d'autorisation est soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but de renouveler la demande préalablement soumise en 2018 dans le dossier 418718;

ATTENDU que la demande ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole

ATTENDU qu'une autorisation à la présente demande n'aurait pas pour effet d'affecter les activités agricoles ni le potentiel agricole des lots voisins et du lot visé;

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil appuie la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit;

QUE le conseil autorise Urbinspec Inc. à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

52-03-2025

11.6. Achat d'un ordinateur pour l'inspecteur municipal et bâtiment



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que l'inspecteur municipal et l'inspecteur en bâtiment nécessitent un équipement informatique adéquat pour l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'un ordinateur auprès de la compagnie Infoteck;

ATTENDU que le coût total de l'ordinateur, incluant les taxes, s'élève à 1 551,88 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur auprès de la compagnie Infoteck au montant de 1 551,88 \$ taxes incluses, pour les besoins de l'inspecteur municipal et de l'inspecteur en bâtiment.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. LOISIRS ET CULTURE

53-03-2025

12.1. Renouvellement du programme d'entretien préventif Aubin Pélissier Inc. - Aréna

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets désire assurer l'entretien préventif de ses équipements à l'aréna régionale afin d'en prolonger la durée de vie et d'en assurer le bon fonctionnement;

ATTENDU que l'entreprise Aubin Pélissier a soumis une proposition pour le renouvellement du programme d'entretien préventif couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028;

ATTENDU que la proposition inclut deux visites annuelles de maintenance préventive ainsi qu'un suivi détaillé des opérations effectuées;

ATTENDU que le coût du programme est établi comme suit :

2025-2026 : 2 380,00 \$ / an + taxes

2026-2027 : 2 428,00 \$ / an + taxes

2027-2028 : 2 478,00 \$ / an + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement du programme d'entretien préventif avec Aubin Pélissier pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, selon les modalités établies dans la proposition reçue;



N° de résolution
ou annotation

54-03-2025

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer tout document nécessaire pour officialiser l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.2. Embauche d'un préposé à l'aréna Jakob Fortin-Boucher

ATTENDU que la Municipalité souhaite assurer le bon fonctionnement et l'entretien de l'aréna;

ATTENDU QUE le poste de préposé à l'aréna à temps partiel doit être pourvu afin d'assurer les services aux citoyens et le maintien des infrastructures;

ATTENDU QUE M. Jakob Fortin-Boucher a soumis sa candidature pour occuper ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets procède à l'embauche de M. Jakob Fortin-Boucher à titre de préposé à l'aréna à temps partiel, selon les conditions établies;

QUE son entrée en fonction sera effective à compter du 4 mars 2025;

QUE le salaire et les modalités d'emploi seront conformes aux politiques en vigueur pour ce type de poste au sein de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

55-03-2025

12.3. Quote-part Réseau Biblio 2025

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est membre du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

ATTENDU que la contribution annuelle pour l'année 2025 est établie à 6,30 \$ par citoyen;

ATTENDU que des frais informatiques supplémentaires sont requis, comprenant un accès aux bases de données de 125 \$ et un soutien au système intégré de gestion de la bibliothèque de 474,42 \$ par accès;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance du Réseau Biblio dans l'offre de services culturels et d'accès à la lecture pour ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets autorise le paiement de la contribution annuelle 2025 de 9 789,14 \$ au CRSBP du Centre-du-Québec, de



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Lanaudière et de la Mauricie, selon les modalités précisées dans la facturation reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

56-03-2025

12.4. Embauche d'une coordonnatrice au camp de jour

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets organise un camp de jour estival afin d'offrir des activités aux jeunes citoyens;

ATTENDU que la coordination du camp de jour nécessite l'embauche d'une personne qualifiée pour assurer la planification, la gestion et le bon déroulement des activités;

ATTENDU que Mme Élizabeth Constantin possède les compétences requises pour occuper ce poste et a été retenue à titre de coordonnatrice du camp de jour 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets procède à l'embauche de Mme Élizabeth Constantin à titre de coordonnatrice du camp de jour 2025;

QUE Mme Constantin sera en poste pour la période du 02 juin au 8 août 2025;

QUE les conditions d'emploi et les responsabilités seront établies selon les politiques en vigueur de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

57-03-2025

12.5. Embauche de monitrices au camp de jour 2025

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets organise un camp de jour estival afin d'offrir des activités éducatives et récréatives aux jeunes citoyens;

ATTENDU que l'embauche de monitrices qualifiées est essentielle pour assurer la sécurité, l'encadrement et le bon déroulement des activités du camp de jour;

ATTENDU QUE Mmes Misha Barbeau et Brenda-Lee Béland possèdent les qualifications requises pour occuper ces postes et ont été sélectionnées comme monitrices pour la saison estivale 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets procède à l'embauche de Misha Barbeau et Brenda-Lee Béland à titre de monitrices du camp de jour 2025;



N° de résolution
ou annotation

58-03-2025

60-03-2025

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE les conditions d'emploi et les responsabilités seront établies selon les politiques municipales en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.6. Renouvellement d'adhésion - Route des Navigateurs

ATTENDU que La Route des Navigateurs est une route touristique officielle signalée par des panneaux bleus et traversant les régions du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que cette route constitue un levier important pour le développement et la promotion touristique de la municipalité et de la région;

ATTENDU QUE des actions marketing d'envergure seront déployées en 2025, représentant un investissement de plus de 50 000 \$, incluant la mise à jour de la carte officielle de la Route des Navigateurs, le renouvellement des panneaux bleus, des campagnes publicitaires numériques (Google AdWords, campagnes intra et extra Québec), des billets de blogue et vidéos promotionnelles, ainsi que des campagnes sur les réseaux sociaux et des infolettres publiques;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite soutenir et bénéficier de ces initiatives en renouvelant son adhésion à La Route des Navigateurs pour 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets confirme son adhésion à La Route des Navigateurs pour l'année 2025;

QU'une contribution de 200 \$ sera versée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 26 et se termine à 19 h 28.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. Eric Dupont, maire

**Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière**